

AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Un groupe de travail conjoint du Conseil d'analyse économique et de la Datar estime que l'innovation ne se décrète pas seulement d'en haut. La créativité fructifie aussi dans des bassins d'emploi attractifs où règne la qualité de vie.

La qualité de vie, condition de l'innovation, assurent des experts

Un monde nouveau se prépare. Il va falloir tout changer. Nous sommes à l'aube d'une troisième vague d'innovations. Telles sont les trois « bonnes nouvelles » que les chercheurs d'un groupe de travail commun au Conseil d'analyse économique (CAE) et à la Datar posent comme postulat à leur sujet d'étude remis hier à Michel Mercier, ministre de l'Aménagement du territoire, sur la créativité et l'innovation dans les territoires. Présidé par l'universitaire Michel Godet, ce groupe estime que la France dispose des armes pour relever ce défi. A commencer par la diversité et les performances de ses territoires. Une richesse qu'il va falloir davantage prendre en compte, selon eux. « Mutualisons les bonnes pratiques et les expérimentations qui fleurissent partout. Cessons d'agir d'en haut et libérons la créativité ! » Tel

est en substance le message principal de ce travail de longue haleine (deux années) qui suggère vivement aux politiques d'œuvrer en ce sens.

Création de zones franches

Michel Godet et son équipe se gardent bien de proposer un modèle. Ils affirment toutefois que la force et l'attractivité d'un bassin d'emploi, d'un canton, d'une ville ou d'un département dépendent aussi de la qualité de vie et du dynamisme des relations sociales qui y règnent. Ils aiment ainsi comparer le pays de Bressuire (Deux-Sèvres), dynamique et entreprenant mais pourtant sans desserte TGV ou autoroutière, au bassin de Vendôme (Loir-et-Cher), où la technologie demeure désespérément vide, alors qu'il suffit de quarante minutes en TGV pour rejoindre la capitale... « Les territoires ga-

gnants du futur sont ceux qui seront capables de développer harmonieusement à la fois les pôles de compétitivité et des pôles de qualité de vie », sont-ils persuadés. Pour cela, ils suggèrent de rendre les territoires peu denses plus attractifs pour les entreprises, par la création de zones franches par exemple. Et de retenir les habitants dans les régions ou les villes au coût de la vie élevé (Ile-de-France) par l'instauration d'un « revenu minimum territorialisé », sorte de complément de revenu. Le bouillonnement culturel doit aussi participer de ce cadre de vie de même que le désenclavement numérique. Mais ce ne sont pas les infrastructures qui font le développement. Elles l'accompagnent seulement, souligne Michel Godet.

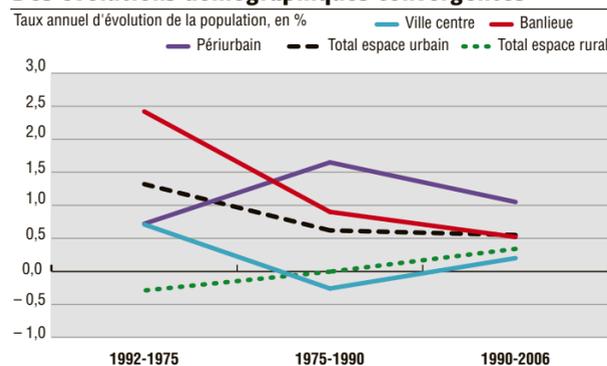
De même, jugent les chercheurs du CAE et de la Datar, la technologie ne fait pas tout. « C'est impor-

tant, mais ce n'est pas l'essentiel. » Ils estiment d'ailleurs qu'il faut commencer par innover en arrêtant de vouloir trop centrer sur la technologie et le high-tech. Selon eux, 20 % seulement des innovations sont de source technique et 80 % sont de nature sociale, organisationnelle, commerciale, marketing, financière.

Encourager les projets innovants

En outre la technologie ne rime pas nécessairement avec haute valeur ajoutée, que l'on trouve aussi dans des secteurs moins intenses en recherche, voire « low-tech », affirment-ils. Et de faire remarquer que ce sont souvent dans des secteurs peu soutenus par les grands projets de recherche que la France compte nombre de ses champions internationaux. L'équipe de Michel Godet souhaite donc que l'on reconsidère « la politique publique

Des évolutions démographiques convergentes



« Les Echos » / Sources : recensements de population et Insee

L'étude commune au CAE et à la Datar sur la créativité et l'innovation dans les territoires, remise hier à Michel Mercier, ministre de l'Aménagement du territoire suggère de rendre les territoires peu denses plus attractifs pour les entreprises par la création de zones franches par exemple.

de soutien à la recherche », que l'effort de R&D encourage aussi les projets innovants venus du terrain, c'est-à-dire de l'entreprise, de la société, du marché. Elle préconise ainsi de transformer tout ou partie du crédit impôt recherche en « crédit impôt innovation ».

Curieusement, cette forte plaidoirie en faveur de l'innovation et de la créativité locales ne s'accompagne pas d'une demande pour davantage de pouvoir régional. Le rapport se borne à souhaiter un

redécoupage des régions, de façon à les rendre plus proches des réalités historiques, géographiques ou économiques. Paradoxe ? Le rapport préconise qu'un représentant de l'Etat (!) dans les territoires – un « sous-préfet à l'expérimentation » – soit nommé pour susciter et accompagner les innovations locales.

PHILIPPE MOREAU

Le rapport sur lesechos.fr/document

GESTION

Le Medef s'inquiète de la concurrence des sociétés publiques locales

Les sénateurs examinent aujourd'hui, en seconde lecture, une proposition de loi déposée il y a déjà plus d'un an par Daniel Raoul (PS) « pour le développement des sociétés publiques locales ». Détenues en totalité par les collectivités territoriales et leurs groupements, ces sociétés ont pour objet de « renforcer la capacité d'action des collectivités locales en leur permettant d'agir plus rapidement ». Elles seront compétentes pour réaliser des « projets d'aménagement, des opérations de construction, des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général », précise le texte.

« Une détermination farouche »

Alors que la commission des Lois a adopté le texte en l'état au début du mois, soulignant notamment que les SPL sont créées « dans le respect des exigences communautaires en matière d'obligations concurrentielles », la présidente du Medef, Laurence Parisot, a vivement critiqué le texte hier. « Ces sociétés publiques locales pourront échapper à tout appel d'offres et ne seront pas concernées par la législation sur les marchés publics.

C'est une atteinte grave à la liberté de commerce et de l'entreprise », a-t-elle protesté lors de son point presse mensuel. Et de souligner que les entreprises privées, elles, conserveront « l'obligation de passer par des appels d'offres ». « Nous considérons qu'il y a une atteinte à la Constitution de notre pays et, si le Parlement ne revient pas en arrière, nous porterons ce dossier assez loin sur le plan juridique. Il y a une détermination farouche de notre part sur cette question », a-t-elle prévenu.

A l'initiative du Medef, quelques amendements seront proposés, dont celui de deux sénateurs UMP, Michel Bécot et Michel Houel, partisans de conditionner la conclusion d'un contrat entre une collectivité et une SPL « au constat préalable d'une carence de l'initiative privée ». Plusieurs autres amendements, défendus par Philippe Dominati (UMP), proposent aussi de restreindre le champ d'intervention de ces sociétés. Le texte devrait toutefois être adopté en l'état et être ainsi applicable dans l'immédiat. Une circulaire pourrait toutefois préciser le flou juridique critiqué par le patronat.

V. L. B.

EN BREF

Finances : Fillon rencontrera les départements le 1^{er} juin

Le Premier ministre rencontrera le 1^{er} juin le bureau de l'Association des départements de France (ADF), a annoncé mardi à l'Assemblée nationale le secrétaire d'Etat aux Collectivités, Alain Marleix. Matignon avait indiqué que François Fillon lancerait en mai un « travail de concertation » avec l'ADF sur la question du financement des départements, dont certains sont en situation périlleuse en raison de l'explosion de leurs dépenses sociales. Cette annonce suivait la remise d'un rapport du directeur général des services du conseil général du Rhône Pierre Jamet. Celui-ci y énonçait 40 propositions pour remettre en ordre les comptes des conseils généraux (« Les Echos » du 23 avril). Dans son rapport, Pierre Jamet avait également estimé qu'une « dizaine » de départements étaient en situation de « risque » sur le plan financier, sans toutefois les citer. Hier, Alain Marleix a par ailleurs souligné que « ce travail devra aussi s'accompagner d'une réflexion sur les modalités d'une péréquation à la fois plus juste et plus efficace ».

Grand Paris : les députés UMP jouent l'apaisement

A deux jours d'une commission mixte paritaire annoncée comme houleuse sur le projet de loi Grand Paris, les députés UMP franciliens ont fait hier un geste d'apaisement. Ils ont décidé de retirer l'amendement du sénateur Yves Pozzo di Borgo qui enterrerait de facto le projet de rocade Arc Express cher au Conseil régional d'Ile-de-France, en supprimant son débat public. Celui-ci sera donc organisé : il pourrait même « avancer en même temps » que celui de la « double boucle » de métro, projet phare du Grand Paris. Le secrétaire d'Etat à la région-capitale, Christian Blanc, a toujours affirmé que son projet reprenait les objectifs d'Arc Express, un point de vue que ne partagent ni la région ni le syndicat des transports d'Ile-de-France. L'Elysée souhaitait voir les deux parties faire des efforts pour régler ce conflit. Hier, les députés UMP ont souligné leur « bonne volonté », affirmant compter en retour sur un geste de Jean-Paul Huchon, le président du conseil régional.

c'était de s'engager ? Chez Dexia nous sommes des banquiers de terrain. Aujourd'hui, en France, pour avancer et pour mieux accompagner nos clients, nous avons décidé de nous recentrer sur nos métiers. Imaginer et réaliser tout ce qui permet de construire l'économie du réel et nous engager pour le développement des villes et des territoires, c'est notre histoire et notre vocation. Avancer et nous engager avec nos clients pour aller, ensemble, à l'essentiel.